



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 10 avril 2024  
N°2024\_8636\_DG75-L002

## AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête auprès des personnes fréquentant des services d'aide, dite « Sans Domicile »

Volet « Structures »

*Services producteurs* : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des ressources et des conditions de vie des ménages. Drees, Sous-direction observation de la solidarité, bureau lutte contre l'exclusion.

**Opportunité** : avis favorable émis le 9 juin 2022 par la Commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du Comité du label du 7 février 2024 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2024
Publication JO	Oui
Périodicité	Ponctuelle

### Descriptif de l'opération

L'objectif de cette enquête est de mieux connaître une population qui, pour une grande partie, faute de disposer d'un logement « ordinaire », échappe aux enquêtes traditionnelles de la statistique publique. Par personnes sans domicile, on entend ici les personnes ayant passé la nuit précédant le jour où elles sont enquêtées dans un service d'hébergement ou dans un lieu non prévu pour l'habitation. Le sous-ensemble des personnes qui ont passé la nuit dans un lieu non prévu pour l'habitation sont appelées les personnes sans abri.

L'enquête auprès des personnes fréquentant des services d'aide, dite « Sans domicile », a pour objectif principal de dresser les caractéristiques des personnes sans abri ou sans domicile, en décrivant en particulier leurs conditions de vie et leurs difficultés d'accès au logement. L'enquête

s'attache en particulier à décrire des types de trajectoires et de parcours de vie. Par sa méthodologie rigoureuse, l'enquête permet également de fournir une estimation du nombre de personnes sans domicile au niveau national.

La demande provient du débat public : la demande d'information sur la population des personnes sans domicile s'est multipliée au début des années 1990. Depuis cette époque, la problématique des conditions de vie des personnes sans abri et des personnes sans domicile réapparaît de manière récurrente, voire chronique, dans le débat public au niveau tant local que national. En particulier, lors du déclenchement de la crise sanitaire en 2020, ou à l'été 2023 lorsqu'est parue une estimation de 3 000 enfants à la rue, réalisée à partir des données du 115, nécessairement partielles. L'absence de chiffres de référence au niveau national sur les personnes sans domicile dans leur ensemble depuis la dernière enquête de 2012 est très régulièrement critiquée par la société civile.

L'enquête dite « Sans Domicile » est réalisée en deux temps : une première enquête, le volet « Structures », permet de constituer une base des services à partir de laquelle est tiré un échantillon à enquêter ; une seconde enquête, le volet « Individus », interroge directement les personnes fréquentant des services d'aide de l'échantillon. L'enquête auprès des structures est réalisée au printemps 2024, tandis que l'enquête auprès des individus est réalisée un an plus tard au printemps 2025. Le choix de l'année 2025 a été fait notamment dans un souci d'une bonne articulation avec l'enquête ES-DS de la Drees dont la prochaine vague aura lieu en même temps et pourra être utilisée pour caler les résultats.

La base des structures a été construite courant 2023 à partir d'extractions du fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess), du fichier de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) pour le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, de l'annuaire des associations de la Fédération des acteurs de la Solidarité, des données des Banques alimentaires, et de bases de données complémentaires de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement, et d'autres partenaires associatifs sur d'autres champs. Son enrichissement est prévu en 2024 par des compléments issus de l'enquête auprès des structures, laquelle sera administrée en multimode séquentiel, d'abord par Internet, puis par téléphone par les enquêteurs et enquêtrices de l'Insee.

Le champ de l'enquête pour le volet « Structures » s'appuie sur le champ historique des services d'hébergement et de distribution de repas, enquêtés en 2001 et 2012, élargi aux services d'hébergements pour demandeurs d'asile, qui n'avaient pas été enquêtés lors des précédentes éditions, aux accueils de jour, aux maraudes et points fixes dans la rue ou l'espace public, ainsi qu'aux interventions dans les lieux de vie informels.

~~~

### ***Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :***

#### **Préambule**

- L'examen du Comité a porté uniquement sur le volet « Structures » de l'enquête auprès des personnes fréquentant des services d'aide (dite « Sans Domicile »). L'enquête auprès des structures sera réalisée en 2024, et a pour objectif principal la constitution d'une base de sondage de services d'aides pour préparer l'enquête de 2025 auprès de personnes sans domicile utilisant ces services. Néanmoins, compte tenu de l'articulation forte entre les deux volets de l'enquête dite « Sans Domicile », le Comité a également formulé des recommandations relatives au dispositif dans son ensemble, sur lesquelles un retour sera attendu lors de l'examen de l'enquête auprès des personnes.
- Le Comité salue l'élargissement des objectifs du volet « Structures » de l'enquête, qui fera l'objet d'une exploitation statistique et d'une diffusion, contribuant ainsi à une meilleure connaissance des services d'aides aux personnes sans domicile.

## Remarques générales

- Le Comité note favorablement les analyses et démarches relatives à l'articulation de l'enquête dite « Sans Domicile » avec d'autres dispositifs d'observations locaux ou nationaux, relevant ou non de la statistique publique.
- Le Comité juge pertinente la recherche de synergies entre le volet « Structures » de l'enquête « Sans Domicile » et l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) de la Drees. Il invite néanmoins le service à préciser le cadre juridique dans lequel s'inscrit la réutilisation de données collectées auprès des structures interrogées ainsi que l'information à fournir aux personnes concernées.
- Le Comité relève que, selon les résultats des Nuits de la Solidarité dénombrant les seules personnes sans abri, une part significative de ces dernières n'ont pas recours aux services classiques d'aide alimentaire ou d'hébergement ni aux maraudes, et ne seront donc pas dans le champ de l'enquête dite « Sans Domicile ». Il prend acte de la proposition, suite à la séance, de changement de nom de l'enquête. Le nouveau nom, repris dans le titre du présent document, permet de préciser le périmètre effectif de la collecte. Le Comité invite plus largement le service lors de la présentation des résultats des enquêtes à communiquer de manière claire et pédagogique sur leurs champs, et à fournir dans la mesure du possible des estimations de l'importance des structures et populations non couvertes.
- Le Comité invite le service à produire une estimation du nombre total de personnes sans domicile lors de la publication des résultats de l'enquête auprès des personnes, en incluant des estimations sur le champ non couvert par l'enquête avec les précautions méthodologiques requises.
- Le Comité note que le service considère qu'un travail de conviction préalable sera prioritairement le garant d'une bonne participation au volet « Structures » de l'enquête. Toutefois, après la consultation de grands réseaux du champ, le service estime que l'octroi de l'obligation sera un élément additionnel contribuant positivement à la qualité de la base de sondage. Le Comité relève favorablement le parti pris de ne pas utiliser la procédure de contentieux.
- Concernant l'extension de l'enquête aux mineurs non accompagnés pour la future enquête auprès des personnes, le Comité note que l'avis d'opportunité du Cnis mentionne une enquête uniquement auprès des adultes. Il demande au service de se rapprocher du Cnis pour modifier ce point.
- Le Comité prend note que pour considérer la minorité l'enquête se basera sur les déclarations des personnes concernées. Il invite le service à réfléchir aux informations à recueillir dès le volet « Structures » de l'enquête pour mieux cerner les populations mineures couvertes par l'enquête. Dans cet objectif, le service pourrait utilement s'informer auprès des structures sur la manière dont elles gèrent l'accueil de ces populations.
- Le Comité note que des chercheurs participent au comité scientifique de l'enquête, consacré principalement à l'enquête auprès des personnes. Il informe le service que l'intérêt du monde académique peut également se porter sur les travaux relatifs au volet « Structures » de l'enquête. Le Comité transmettra au service des contacts auprès de laboratoires, dont les membres sont susceptibles de participer au groupe d'exploitation.

## Méthodologie, protocole de collecte

- Le Comité souligne l'intérêt de l'élargissement du champ de la nouvelle édition de l'enquête dite « Sans Domicile » par rapport à celle de 2012. Il salue les démarches entreprises par le service pour mieux couvrir la population sans domicile. Il prend également note du décalage de l'enquête du premier au deuxième trimestre. Il relève la qualité de l'argumentation visant à prioriser ces deux évolutions par rapport à la recherche d'une comparabilité temporelle par

ailleurs affectée par les évolutions structurelles des dispositifs d'aide. Il attire l'attention du service sur le fait que, nécessairement, les chiffres des deux éditions de l'enquête seront mis en regard. En conséquence, il recommande au service d'accompagner la publication des résultats de précautions sur la manière de comparer les deux enquêtes, et d'estimations d'évolutions sur un champ constant. Il invite également le service à chercher à documenter l'impact du passage d'une collecte du premier au deuxième trimestre (le cas échéant sur des champs partiels).

- Le Comité prend note des mesures prises pour limiter l'impact potentiel des Jeux olympiques sur les résultats de l'enquête : le volet « Structures » de l'enquête auprès des hôtels aura lieu à l'automne 2024 afin d'éviter les possibles effets de la période pré-olympique ; le champ de l'enquête a été élargi aux unités urbaines de 5 000 à 20 000 habitants et la méthode de tirage revue pour limiter l'impact d'une variation de la répartition territoriale des personnes sans domicile.
- Le Comité prend note du bilan des consultations menées fin 2023-début 2024 auprès de différents réseaux dans le but d'actualiser la base de structures et de l'enrichir le cas échéant de nouveaux services d'aide. Il relève le faible taux de retour de certains réseaux (par exemple les diocèses). Il encourage de manière générale le service à documenter les défauts de couverture potentiels du volet « Structures » de l'enquête, et en particulier ceux qui pourraient être très concentrés sur un type de service.

### Questionnaire

- Le Comité recommande de préciser le terme « famille », et d'adopter une définition et une terminologie homogène dans le questionnaire.
- Le Comité suggère de compléter la description de la situation familiale des publics aidés, en isolant notamment les situations de monoparentalité. Il suggère de partir de la décomposition ci-dessous (à ajuster le cas échéant selon les contextes) :
  - homme, femme, couple ;
  - avec ou sans enfant pour chacun des 3 items précédents ;
  - mineur isolé ;
  - autre : champ ouvert.
- Le Comité suggère au service d'ajouter dans la liste des accompagnements ou services fournis par la structure une catégorie « aide à la parentalité » et une catégorie « autres ».

### Diffusion

- Le Comité note que les modalités de la mise à disposition des fichiers du volet « Structures » aux chercheurs via le réseau Quetelet-Progedo et/ou le CASD restent à affiner, en lien avec les différences de contenu entre les deux types de diffusion. Il encourage le service à envisager une diffusion permettant de faire un lien entre fichier issu du volet « Structures » et fichier issu du volet « Individus » dans le respect des contraintes de confidentialité.

### Environnement juridique

- Le Comité attire l'attention du service sur le fait que les coordonnées de contact des responsables des services constituent des données à caractère personnel dont le traitement doit respecter la législation en la matière.
- Par anticipation du volet « Individus » de l'enquête, le Comité invite le service à ne pas demander de données directement identifiantes dans les listes non nominatives d'utilisateurs à fournir par les structures pour l'échantillonnage. Il invite plus généralement le service à minimiser les informations collectées sur ces listes.

**Le Comité du label émet un avis de conformité à l'Enquête auprès des personnes fréquentant des services d'aide, dite « Sans Domicile » – volet « Structures », avec proposition d'octroi du caractère obligatoire.**

**Cet avis est valide pour l'année 2024.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Pascale BREUIL